

Plaintes de l'intendant Poivre et du commissaire de la Marine Chevreau  
contre le médecin Bourdier et le chirurgien Dazille.

22 et 23 juin 1768

-----  
Trois documents des Archives Nationales. A.N. Col E 46, dossier individuel François Joseph Bourdier.

Lettre de Chevreau à Poivre, suivi d'un extrait de lettre de Poivre au ministre

On a joint le certificat établi par Poivre en faveur de Bourdier quand ce dernier constituait un dossier pour sa demande de retraite.

=====  
[Vue 440]

Copie d'une lettre écrite par M. Chevreau commissaire de la Marine chargé de l'inspection des hôpitaux du Roi à l'Isle de France, à M. Poivre commissaire général de la Marine, faisant fonction d'intendant en la dite île.

Au Port-Louis Isle de France, le 22 juin 1768

Monsieur,

Vous m'avez confié une des parties principales de l'administration du Roi dans cette colonie, en me donnant l'inspection des hôpitaux et la connaissance particulière de tous les détails quelconques qui y ont rapport. L'expérience m'a démontré quelle en était la délicatesse et l'importance, surtout dans un pays où l'on n'a point la ressource d'entrepreneurs ou de directeurs sur les soins desquels on puisse se reposer. C'est donc une régie qui demande une attention scrupuleuse et suivie pour examiner journellement l'emploi des consommations quelconques, et c'est pour y parvenir que vous avez bien voulu accéder aux arrangements que j'ai eu l'honneur de vous proposer relativement aux choix des sujets à employer pour assurer la fidélité de cette partie qui peut être évaluée à plus de cent mille écus par an.

Ce premier objet, Monsieur, quelque intéressant qu'il soit, n'est pas le seul qui exige votre attention et la mienne ; il faut nécessairement que le choix des personnes qui, par état, doivent nous seconder dans le soin et l'attention à apporter pour le soulagement des malades, soit tel que nous le désirons, et, malheureusement, nous ne sommes que trop convaincus que les intentions de la cour à cet égard ne sont pas remplies. J'ai différé tant que j'ai pu, Monsieur, à vous représenter qu'il s'en fallait de beaucoup que les deux principales personnes nommées par la cour pour nos hôpitaux, eussent en elles la réunion des talents nécessaires et capables de tranquilliser sur le sort des malades. Le médecin surtout (M. Bourdier) est reconnu par tout le monde pour n'avoir que de très faibles ressources dans son état. Je me dispenserai d'entrer dans aucun détail puisque vous avez vu et vérifié par vous-même, plus d'une fois, qu'il ne méritait ni votre confiance ni la mienne. Ce premier défaut, Monsieur, qui est sans doute de la plus grande conséquence pour l'humanité, n'est pas le seul qui soit à remarquer dans la personne du Sr Bourdier. Vous venez d'être témoin de tout l'esprit de hauteur et d'insubordination qu'il a développé chez vous en votre présence, relativement à mes fonctions de commissaire de la Marine, chargé en chef de l'administration et inspection des dits hôpitaux. Il a osé dire et soutenir des prétendues maximes qui ne peuvent que blesser tout ordre quelconque, et renverser le service entier de l'administration. Enfin il a soutenu devant vous qu'il n'avait d'ordre à recevoir de personne, ni aucun compte à rendre, pas même à vous. En vain lui ai-je représenté qu'il pouvait seulement avoir raison, relativement à la manière de traiter ses malades, au régime à leur ordonner, aux médicaments à faire préparer ; rien n'a pu le dissuader, pas même les articles 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> du titre 22 du règlement concernant les hôpitaux du 1<sup>er</sup> janvier 1747 que vous lui avez donné à lire : il a toujours persisté, et s'est oublié à un tel point devant vous que je me borne à vous prier d'en écrire à M. le Duc de Praslin. C'est la seule voie que je puisse employer, celle de l'interdiction que je pourrais vous demander étant de nature à tirer à conséquence dans des moments comme ceux-ci où nous avons près de 500 malades, et où je ne vois malheureusement personne qui puisse remplacer le Sr Bourdier.

Je suis pénétré, Monsieur, de la nécessité de vous porter par écrit de semblables plaintes ; elles ne font qu'ajouter aux désagréments qui vous assiègent de toute part, et blessent pour ainsi dire, cet esprit de conciliation que je n'ai cessé d'employer jusqu'à ce jour ; mais l'honneur et la place que le ministre a bien voulu m'accorder, mes devoirs, et l'humanité enfin, exigent que je m'adresse à vous pour avoir justice et prévenir les abus qu'occasionnerait nécessairement le caractère décidé du Sr Bourdier pour l'insubordination.

Il me reste, Monsieur, à vous faire une dernière observation qui concerne les chirurgiens de nos hôpitaux ; il est de la plus grande conséquence d'en demander au ministre trois ou quatre qui réunissent le zèle et l'expérience, aux connaissances essentielles de leur état. Sans ce secours qui est instant, nos efforts pour le succès de cette partie seront pour ainsi dire nuls, et la colonie elle-même sera toujours dénuée de ces ressources dont la privation lui est souvent si funeste.

Je suis avec un attachement respectueux, Monsieur, Votre etc. Signé Chevreau

Pour copie conforme à l'original

Poivre

=====

[vue 443] Extrait de la lettre n°78 de M. Poivre à Monseigneur du 24 juin 1768

M. Poivre envoie à Monseigneur copie de la lettre que lui a écrite le Sr Chevreau commissaire de la Marine, chargé de la police des hôpitaux de l'Isle de France, par cette lettre ce commissaire se plaint fortement de l'insubordination du Sr Bourdier et du peu de soin que ce médecin prend de ses malades ; il se plaint également du Sr D'Azile<sup>1</sup>, chirurgien major de l'hôpital, celui-ci a été remplacé par M. Chevrillon. M. Poivre marque qu'indépendamment de l'indifférence qu'ils ont pour ce qui regarde leur état, on a reconnu qu'ils étaient d'une ignorance dangereuse. Les hôpitaux de cette colonie étant remplis d'un nombre considérable de malades, M. Poivre demande qu'il soit envoyé à l'Isle de France, un médecin dont la bonne conduite et les talents le mettent dans le cas de remplir avec plus d'exactitude et de suivre le service dont M. Bourdier s'acquitte si mal.

Si Monseigneur le juge à propos, on chargera M. Poissonnier<sup>2</sup> de choisir un médecin pour remplacer le Sr Bourdier.

[Ajout d'une autre écriture :] Ce médecin a été révoqué et remplacé<sup>3</sup>.

=====

[Vue 456 - Le 27 mars 1781. Poivre certifie les mérites du Sr Bourdier]

Nous soussignés chevalier de l'ordre du Roi, ci-devant intendant de la Marine aux Isles de France et de Bourbon, certifions que le Sieur Bourdier, docteur en médecine a été envoyé avec nous à l'Isle de France en 1767, en qualité de premier médecin des hôpitaux du Roi dans cette colonie ; qu'en ladite qualité, il y a rendu les services les plus assidus et les plus distingués, pendant tout le temps de notre administration jusques vers la fin de 1772, que ses lumières sur les maladies particulières aux pays chauds acquises par une longue expérience dans ces mêmes pays, l'ont mis dans le cas de rendre aux malades souvent très nombreux à l'Isle de France, surtout en 1771 et 1772, des services plus effi-

<sup>1</sup> D'Azile, ou plutôt Dazille, très proche de Dumas retournera en France avec ce dernier sur *l'Etoile*. (Flûte qui accompagnait *la Boudeuse*).

<sup>2</sup> Pierre-Isaac Poissonnier est médecin conseiller d'Etat, inspecteur général de la médecine, chirurgie et pharmacie de la Marine et des Colonies.

<sup>3</sup> Il ne semble pas que Bourdier fut révoqué, puisque ses états de service et le certificat de Poivre, témoignent de son activité dans la colonie de l'Isle de France jusqu'en 1774, époque où il fut nommé à Pondichéry.

caces que n'aurait pu rendre tout autre médecin moins expérimenté. Enfin nous devons au Sieur Bourdier la justice de déclarer ici que non seulement il a bien mérité de l'humanité par ses lumières et l'assiduité de ses soins pour la guérison des soldats du Roi et de ses matelots malades ; mais encore de l'administration par les sages avis qu'il n'a cessé de nous donner, tant pour la tenue des hôpitaux la plus avantageuse aux malades que pour l'économie dans les dépenses ; en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat auquel nous avons apposé le sceau de nos armes pour lui servir et valoir ce que de raison.

A Lyon ce 27 mars 1781

Signé Poivre

\* \* \*